

# FICHE AGRI : NATURA 2000

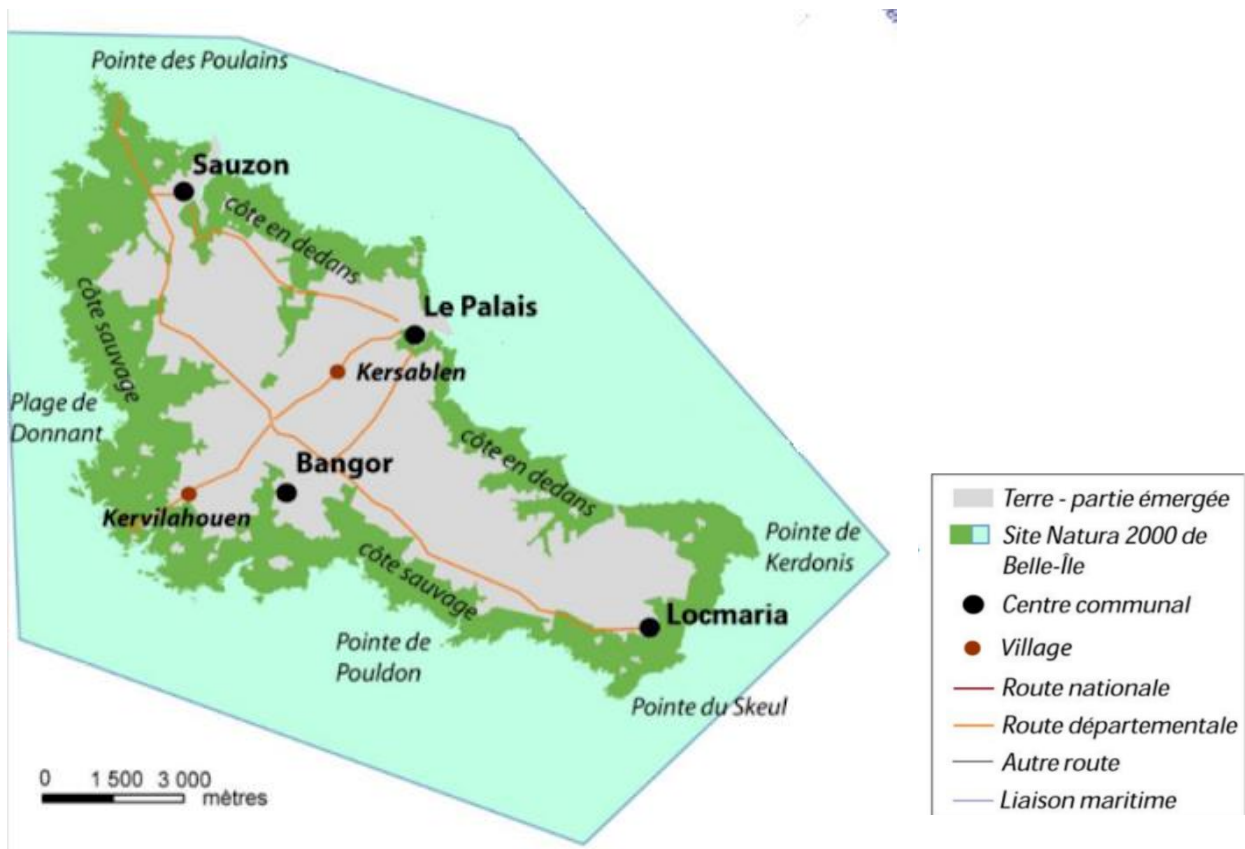
## QU'EST-CE QUE C'EST ? POURQUOI ?

Le réseau Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels, terrestres et marins et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI) est opérateur local Natura 2000. Elle assure, sous la responsabilité de l'Etat, la mise en œuvre et le suivi du dossier. La préservation de ces espaces naturels implique parfois des mesures d'entretien contractualisées avec les agriculteurs.

(documents Natura 2000 : vol. 1: [www.ccbi.fr/pdf/nature\\_docob1.pdf](http://www.ccbi.fr/pdf/nature_docob1.pdf); vol. 2: [www.ccbi.fr/pdf/nature\\_docob2.pdf](http://www.ccbi.fr/pdf/nature_docob2.pdf))

## OÙ ?

Natura 2000 à Belle-Ile



Source: document Natura 2000, 2017 (modifié)

## HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRES

Les habitats d'intérêt communautaire sont reconnus par la « directive européenne Habitat » et doivent à ce titre être maintenus et restaurés dans un état de conservation favorable. Les agriculteurs peuvent être sollicités pour la gestion et l'entretien de ces habitats.

Les habitats d'intérêt communautaire prioritaires sont caractérisés par un niveau de rareté exceptionnel au niveau européen. A Belle-Ile, il y a 3 habitats prioritaires :

- 4040\* (Corine BIOTOPE : 31.2) - Les landes sèches atlantiques littorales à bruyère vagabonde (Erica vagans)
- 2130\* (Corine BIOTOPE : 16.2) - Dunes côtières fixées à végétation herbacée
- 9180\* (Corine BIOTOPE : 41.4) - Forêts de pentes, éboulis (9180-1\* : Ormaies de ravins)

Le défrichement est interdit mais la présence de ces habitats n'exclue pas la parcelle de toute valorisation agricole. Il n'y a pas d'obligation de gestion particulière cependant pour chaque habitat, il existe des recommandations de méthodes de gestion pour les exploitants (cf. Conséquences pour les exploitants) qui peuvent faire l'objet de contrats entre l'agriculteur et la CCBI.

L'ensemble des habitats d'intérêt sont présentés p. 123 du vol.1 du Documents d'objectifs (DOCOB).


## CONSEQUENCES POUR LES EXPLOITATIONS...

### MESURES DE GESTION DANS LE SITE NATURA 2000


Il n'y a pas de réglementation de base du fait d'être sur des terres Natura 2000 mais des contrats pour améliorer ou préserver leur état peuvent être signés avec le gestionnaire, la CCBI : les contrats agricoles MAEC (cf. fiche MAEC).

**Communiquer avec le gestionnaire du site**, la CCBI, est la recommandation la plus importante pour identifier les habitats et mettre en place des mesures et des contrats de gestion adaptés.

### **Quelques recommandations de gestion des habitats**


Vous trouverez plus de détails sur les fiches habitats des quatre habitats d'intérêt prépondérants sur l'île (marqués d'un «  ») à la fin de la fiche.

**Pour les trois habitats prioritaires**, les recommandations sont les suivantes :

- Landes sèches atlantiques littorales à bruyère vagabonde (Erica vagans) 4040\* : la meilleure gestion possible est la non-intervention. Sinon, le pâturage par des caprins sous forme de parcours après gyrobroyage permet le maintien du milieu. 
- Dunes côtières fixées à végétation 2130\* : fauche estivale avec exportation ou pâturage extensif estival en parcours par des ovins ou des jeunes bovins, pas d'équins.
- Ormaies de ravins 9180\* : la meilleure gestion possible est la non-intervention. S'il y a sylviculture : respect du cortège spontané, pas de plantation de résineux, prélèvements mesurés et ponctuels.

### **Autres habitats d'intérêt :**

Seuls les habitats permettant une forme d'agriculture et/ou potentiellement présents sur les friches de Belle-Ile ont été gardés.

- 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux : restauration du milieu grâce à pâturage de bovins s'ils sont habitués à manger de la molinie. Maintien : pâturage extensif par les bovins (chargement faible, sur sol portant), fauche régulière tardive avec exportation, amendements (chaulage, scories) à éviter, un niveau très faible d'apports de fumure et de fertilisants peut être toléré. 
- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude : fauchage tardif, en mosaïque, limitation des apports de fertilisants, fauche des refus et maîtrise des ligneux.

→ 4030 - Landes sèches européennes : 

→ 4030-2 et 4030-9 - Lande littorale à ajonc d'Europe maritime et bruyère cendrée : la meilleure gestion possible est la non-intervention.

→ 4030-5 - Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc de Le Gall : pâturage extensif, fauche avec exportation

→ 4030-8 - Landes mésophiles de l'intérieur : fauche périodique

Plus de détails sur les fiches habitats des quatre habitats d'intérêt prépondérants sur l'île (marqués d'un « ° ») à la suite.

## EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif Natura 2000 autorise la mise en oeuvre de projets d'aménagement et les activités à condition qu'il soit compatible avec les objectifs de préservation des sites. Une **étude d'incidences sur le site Natura 2000** sur certains projets et activités doit permettre d'évaluer les impacts sur les espèces et habitats naturels.

### QUELLES SONT LES ACTIVITES AGRICOLES CONCERNEES ?

Il existe plusieurs listes explicitant les différents documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 systématiquement ou au cas par cas. Parmi les activités et opérations agricoles concernées (dans le périmètre Natura 2000 et ses alentours) sont :

- ✓ le retournement de prairies permanentes ou de landes déclarés à la PAC,
- ✓ les projets d'affectation de plus de 20 Ha de terres incultes à l'exploitation agricole intensive (procédure au cas par cas pour l'affectation de 4 à 20 Ha),
- ✓ les projets d'affectation de plus de 50 Ha d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive (procédure au cas par cas pour l'affectation de 4 à 50 Ha).
- ✓ assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, d'une surface supérieure à 1 Ha,
- ✓ réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie supérieure ou égale à 100 Ha,
- ✓ travaux d'irrigation nécessitant un prélèvement permanent soumis à autorisation (article R214-1 du code de l'environnement) Les traitements aériens soumis à déclaration préalable,
- ✓ défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares (au-dessous de ce seuil, une procédure au cas par cas est appliquée),
- ✓ mise en culture de dunes.

Un mode d'emploi décrivant les différentes étapes à effectuer lorsque votre projet est concerné par l'évaluation d'incidences Natura 2000 a été réalisé par la région Bretagne. Vous le trouverez à l'adresse suivante :

[http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/N2\\_20150204\\_Notice\\_autorisation\\_propre\\_natura2000\\_cle0ce371.pdf](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/N2_20150204_Notice_autorisation_propre_natura2000_cle0ce371.pdf)

Pour obtenir d'avantage d'informations et conseils, contacter le service espaces naturels de la CCBI :  
02 97 31 83 04, ccbi@ccbi.fr

## FICHES HABITATS NATURA 2000

### Fiche 1 : Habitat 4030-2 - Lande littorale sèche à bruyère cendrée et ajonc maritime

---

Réf CORINE : 31.231

**Espèces caractéristiques** : Ajonc d'Europe maritime (*Ulex europaeus f.maritimus*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), Genêt à balais maritime (*Cytisus scoparius subsp. Maritimus*)



- *Répartition dans le site* : habitat bien représenté sur les côtes exposées et autour des affleurements rocheux.
- *Structure, physionomie* : landes rases, sculptées par le vent et les embruns.
- *Écologie* : les landes littorales s'installent dans des conditions écologiques contraignantes : sols peu profonds, aspersion par les embruns, exposition aux vents marins.
- *Dynamique de la végétation* : les landes qui se développent sur des sols squelettiques peuvent être considérées comme stables. Celles qui se développent sur des sols plus profonds et à l'abri des vents dominants peuvent évoluer.
- *Menaces potentielles* : piétinement lié à la surfréquentation touristique / urbanisation en bordure du littoral / fermeture de l'habitat par embroussaillage / abandon de l'entretien des landes (fauche ou pâturage).
- *Atteintes* : piétinement lié à la surfréquentation touristique / fermeture de l'habitat par embroussaillage / abandon de l'entretien des landes / stabulation hivernale de bovins.

## Fiche 2 : Habitats 4030-5 & 9 - Landes sèches et subsèches de l'intérieur

Réf CORINE : 31.2351 ; 31.2353 ; 31.2354

**Espèces caractéristiques :** Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*), Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), Luzule des forêts (*Luzula silvatica*) Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*), Genêt poilu (*Genista pilosa*), Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*),

▪ *Répartition dans le site :*

- a) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc de Le Gall :* habitat présent de façon ponctuelle sur les coteaux secs à l'intérieur de l'île
- b) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc d'Europe et Lande sèche à bruyère vagabonde :* à Belle-Île il existe encore quelques belles étendues de landes à l'intérieur de l'île.

▪ *Structure, physionomie :*

- a) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc de Le Gall :* landes rases et ouvertes ; autour des affleurements rocheux. Les landes forment un tapis végétal ouvert en mosaïque.
- b) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc d'Europe et Lande sèche à bruyère vagabonde :* landes moyennes et denses, souvent dominées par les ajoncs ; les bruyères se raréfient en absence de gestion.

▪ *Écologie :* landes caractéristiques du climat atlantique, s'installant sur des substrats acides bien drainés, pauvres en éléments nutritifs.

▪ *Dynamique de la végétation :*

- a) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc de Le Gall :* végétation stable due aux fortes contraintes du milieu.
- b) *Lande sèche à bruyère cendrée et ajonc d'Europe :* végétation secondaire issue de pratiques agricoles (fauche et pâturage) ; en l'absence de gestion, on observe une dynamique vers des fourrés/broussailles.

▪ *Menaces potentielles :* piétinement lié à la surfréquentation touristique / urbanisation en bordure du littoral / fermeture de l'habitat par embroussaillement / abandon de l'entretien des landes (fauche ou pâturage).

▪ *Atteintes :* piétinement lié à la surfréquentation touristique / fermeture de l'habitat par embroussaillement / abandon de l'entretien des landes / stabulation hivernale de bovins.

# Fiche 3 : Habitat 4030-8 - Landes mésophiles de l'intérieur

---

**Réf CORINE :** 31.2352 ; 31.2382

**Espèces caractéristiques :** Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), Cirse filipendule (*Cirisum filipendulum*), Dactylorhize tacheté (*Dactylorhiza maculata*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Pédiculaire des forêts (*Pedicularis sylvatica*), Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*), Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria subsp. tinctoria*), Serratule de Seoane (*Serratula tinctoria subsp. Seoanei*)

- *Répartition dans le site* : les landes mésophiles se rencontrent essentiellement à l'intérieur de l'île.
- *Structure, physionomie* : landes à bruyère et ajonc de hauteur moyenne.
- *Écologie* : landes caractéristiques du climat atlantique issues généralement de défrichements anciens. Quelques landes de l'intérieur font encore l'objet d'une gestion par fauche, la fauche périodique permet de maintenir des landes basses et d'éviter le développement de broussailles et de fourrés en remplacement des landes.
- *Dynamique de la végétation* : végétation secondaire issue de pratiques agricoles (fauche et pâturage) ; en l'absence de gestion, on observe une dynamique vers des fourrés/broussailles. 65
- *Menaces potentielles* : piétinement lié à la surfréquentation touristique / urbanisation en bordure du littoral / fermeture de l'habitat par embroussaillement / abandon de l'entretien des landes (fauche ou pâturage).
- *Atteintes* : piétinement lié à la surfréquentation touristique / fermeture de l'habitat par embroussaillement / abandon de l'entretien des landes / stabulation hivernale de bovins.

# Fiche 4 : Habitat 4040\* - Landes sèches atlantiques à bruyère vagabonde

---

**Réf CORINE :** 31.2341, Devillers P., Devillers-Terschuren J., Ledant J.-P. & coll.

**Espèces caractéristiques :** Ajonc d'Europe maritime (*Ulex europaeus f. maritimus*), Bruyère vagabonde (*Erica vagans*), Leucanthème à feuilles charnues subsp. (*Leucanthemum crassifolium*)



Habitat rare à l'échelle européenne. Il est caractérisé par des associations végétales endémiques dont 80% de la représentation française se situent à Belle-Ile. Plus rare encore, les landes à bruyère vagabonde mésophiles sont particulièrement menacées par l'embroussaillage. Les landes sèches, parfois en mosaïque avec les landes à bruyère vagabonde, est un habitat bien représenté à Belle-Ile.

- *Structure et physionomie :* Landes rases à semi-rases modelées par le vent et les embruns. Très rases, voire ouvertes et riches en espèces aérohalines [Fétuque pruineuse, Dactyle océanique, Obione faux pourpier, Carotte porte-gomme (*Daucus carotta* subsp. *gummifer*)...] sur le haut des falaises et les rebords de plateaux. Landes plus denses et un peu plus élevées en retrait. Physionomie codominée par la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) et la forme maritime prostrée de l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus f. maritimus*)
- *Menaces potentielles :* L'agriculture peut impacter positivement (fauche tardive) et négativement (surpâturage, pesticides...) l'état de conservation de l'habitat, enrichissement.
- *Etat de conservation de l'habitat :* 192,21 ha en bon état - 45,13 ha en état moyen - 25,59 en mauvais état

# Fiche 5 : Habitat 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)

---

Réf CORINE : 37.311, Ekstam, U., Aronsson, N. & Forshed, N. (1988)

**Espèces caractéristiques :** Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Œillet superbe (*Dianthus superbus*), Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*), Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), Inule à feuilles de saules (*Inula salicina*), Silaïs des prés (*Silaum silaus*), Grande pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*), Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*)



<http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr>

Prairie à molinie planitiaire des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriment (azote et phosphore). Elles sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondent à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

▪ *Répartition sur l'île :*

- 6410-X - Bas marais à jonc acutiflore et carum verticillé : sud-est de Ster Vraz.
- 6410-X - Molinaie : habitat présent de façon ponctuelle au sein des complexes de lande de l'intérieur de l'île (Bois Trochu, Borderun)

▪ *Structure, physionomie* : Formation herbacée entièrement recouvrante, de 40 à 70 cm de haut, dominée par les touffes de la graminée *Molinia caerulea* subsp. *arundinacea* ; développement entre ces touffes de plantes à fleurs.

▪ *Menaces potentielles* : drainage et enrichissement du milieu (apports d'engrais) / embroussaillage

▪ *Recommandations de gestion* :

- Maintien de l'agriculture.
- Maintien du niveau humide des sols.
- Mise en place de fauches tardives avec exportation ou d'un pâturage extensif d'été.